

« T'as de beaux seins toi » : trois enseignantes d'une école de Vernon dénoncent des faits de harcèlement

Par David *GOUDEY*

4-5 minutes



Mis en ligne le 26/03/2021 à 23:03

Vernon. Une enquête administrative est ouverte après des signalements de faits présumés de harcèlements moral et sexuel visant la directrice et un enseignant de l'école Arc-en-ciel 2. Les trois plaignantes sont des professeures de l'établissement.



L'affaire a été rendue publique par l'intersyndicale. (Photo : Da. G./Paris-Normandie)

L'affaire a été rendue publique par le Syndicat national unifié des directeurs, instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement

public Force ouvrière de l'Eure (Snudi FO 27) et Sud 76/27, vendredi, *via* un communiqué de presse. Une enquête administrative a été ouverte par l'Éducation nationale, jeudi, à l'école élémentaire Arc-en-ciel 2, à Vernon, pour faire toute la lumière sur des faits présumés de harcèlement moral visant la directrice et de harcèlement sexuel ciblant un enseignant. Les plaignantes, au nombre de trois, sont trois professeuses des écoles, en arrêt de travail depuis plusieurs semaines. Selon nos informations, le dépôt d'une plainte pénale serait à l'étude. La direction de l'établissement, contactée vendredi après-midi, n'a pas répondu à nos sollicitations.

Les premières démarches auprès de la hiérarchie de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Eure datent du début d'année. « *Les signalements via le registre sécurité et santé au travail ont été rapidement faits*, indique l'intersyndicale. *Une audience leur a été ensuite accordée à l'inspection de circonscription le 25 janvier, avant que le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ne soit saisi.* »

Trente personnes auditionnées

D'après les témoignages recueillis par les représentants syndicaux, la situation serait récurrente depuis plusieurs années. « *D'anciens membres du personnel ont confirmé ce type d'agissements et ont quitté l'école justement parce qu'ils ne supportaient plus ce climat*, explique Patrice Martineau, secrétaire départemental adjoint du Snudi FO 27. *Il y a deux ou trois ans, il y avait déjà eu des signalements à l'inspection de circonscription. Mais ça n'était pas allé plus loin.* »

« Est-ce que vous voulez que je sorte ma b... sur la table » ou encore « *T'as de beaux seins toi, j'espère que tu viendras me les montrer en classe ?* » Tels sont les propos qu'aurait notamment tenus l'enseignant incriminé aux plaignantes. La directrice, elle, aurait tendance à rabaisser et discréditer systématiquement le travail des trois enseignantes.

L'intersyndicale déplore surtout « *qu'aucune mesure de protection préventive n'a été mise en place, même si les présumés agresseurs doivent bénéficier de la présomption d'innocence à ce stade* ». « *L'Éducation nationale n'a pas mis tous les moyens en*

œuvre pour les protéger dans les plus brefs délais, ajoutent le Snudi FO 27 et Sud 76/27. La protection fonctionnelle réceptionnée par la rectrice le 4 mars a été mise sous réserve le 11 mars, au motif que l'enquête administrative n'avait pas encore débuté ». « A minima, il aurait fallu éviter que présumés victimes et agresseurs se croisent au quotidien », complète Patrice Martineau.

L'Académie se défend de tout attentisme. *« Les plaignantes ont eu plusieurs audiences, insiste le service communication de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Eure. Elles bénéficient d'un accompagnement juridique et la procureure de la République a été informée. »*

Une trentaine de personnes doivent être entendues. Les auditions ont débuté jeudi et se poursuivront mardi. *« Elles n'ont pas vocation à caractériser le harcèlement, mais à faire un état des lieux du climat professionnel et des relations interpersonnel », assure l'inspection académique de l'Eure.*